

**COMMUNE NOUVELLE PORTE DU RIED
REGROUPANT HOLTZWILHR ET RIEDWILHR**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE PORTE DU RIED DE LA SEANCE
DU 19 FEVRIER 2026**

Sous la présidence de M. DURR Christian, Maire de la Commune Nouvelle Porte du Ried

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Adjoints	Présents	Excusés	Non excusés	Donne procuration à
MEYER Laurence	X			
OHLMANN Grégory	X			
SCHILLINGER Michèle	X			
VOGEL Maité	X			
BAUMANN Carine	X			
BILLE Christian	X			
BURDLOFF Thania	X			
DEMANINS Patrick	X			
DUCHENE Alexandre		X		BAUMANN Carine
FLEITH Jean-Louis	X			
GARNCARZ Sylvie	X			
GEISS Stéphan	X			
GOULOUZELLE Edith	X			
HAUMESSER Claire	X			
HAUMESSER Marie	X			
HAZOUME Jean-François	X			
JAEGLI Jean-Claude	X			
JAEGLI Quentin	X			
MARTINEZ Sylvia		X		/
SCHOTT Isabelle	X			
SCHWARTZ Karine		X		/
SPEICHER Robert	X			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la modification de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 ;
2. Urbanisme ;
3. Approbation de l'état du personnel
4. Ouverture des crédits budgétaires ;
5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux ;

6. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026

Le procès-verbal, transmis par courriel à tous les membres, est commenté par M. le Maire.
Il est adopté avec 16 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

2. Urbanisme

ANCIENS DOSSIERS DE PERMIS ET DECLARATIONS

- Arrêté N°0009/2026 accordant un transfert total de Permis de Construire (PC 068 143 23 A0006 T01)
- Arrêté N°0010/2026 accordant un Permis de Construire (PC 068 143 25 00015)
- Arrêté N°0011/2026 accordant un Permis de Construire (PC 068 143 25 00014)
- Arrêté N°0012/2026 accordant un Permis de Construire (PC 068 143 25 00013)
- Arrêté N°0013/2026 accordant un Permis de Démolir (PD 068 143 26 00001)
- Arrêté N°0014/2026 de non-opposition à Déclaration Préalable (DP 068 143 25 00050)

NOUVEAUX DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. SL Investissements - Stéphane ZOGGIA (PC 068 143 26 00003) – 1 rue des Mésanges HOLTZWHR
(Section 29 parcelles 118 et 119)
Motif : Construction d'une maison individuelle
Zone UB
En cours d'étude par le Service Instructeur
- M. et Mme Ismet SAHIN (PC 068 143 25 00011 M01) - 2E rue des Américains HOLTZWHR
Motif : Modification de la forme du garage, de la hauteur de l'acrotère et de la casquette, des ouvertures et de l'implantation
Zone UB
En cours d'étude par le Service Instructeur

NOUVELLES DECLARATIONS PREALABLES

- M. Gérard MEYER (DP 068 143 26 00007) 17 rue de l'église HOLTZWHR
Motif : Installation de 21 panneaux photovoltaïques sur toiture côté Sud et retrait des panneaux en place.
Zone UB
Avis favorable
- PUBLIMAT – M. Jean-Claude RAEHM (DP 143 068 26 00008) 8 rue de Wickerschwih RIEDWIHR
Motif : Installation d'un panneau publicitaire de 240 x 160 cm sur la façade d'une grange
Zone urbanisée du RNU
Avis favorable
- M. Denis RITZENTHALER (DP 068 143 068 26 00009) 24 rue des Blés HOLTZWHR
Motif : Couverture de terrasse « effet toit plat » sur terrasse existante de 27,26 m²
Zone UB
Avis favorable
- ADOR Géomètre (DP 068 143 26 00010) 5a rue de la 5^{ème} DB HOLTZWHR

Motif : Division foncière - détachement d'un terrain en vue de construire
Zone UB
En cours d'étude par le Service Instructeur

- Billie GUTHMANN (DP 068 143 26 00011) 15 rue Oberfeld RIEDWIHR
Motif : Construction d'un abri de jardin en bois de 6 m²
Zone urbanisée du RNU
Avis favorable
- Mme Caroline MEYER (DP 068 143 26 00012) 23b rue de l'église HOLTZWIHR
Motif : Mise en place d'un portail de 4m de long et de 1,30 m de hauteur, rajout d'une marquise de porte de 4,50 x 2 m, pose d'une terrasse en bois de 20 m²
Zone UB
Avis favorable
- M. Thomas KELLER et Mme Joannie SARBACHER (DP 068 143 26 00013) 35 rue du Général de Gaulle HOLTZWIHR
Motif : Remplacement des tuiles de la toiture par des tuiles de couleur rouge nuage. Remplacement de la clôture existante par un grillage rigide, hauteurs 1,23 mètres et 1,73 mètres
Zone UB
Avis favorable
- Mme Emilie BOEGLER (DP 068 143 26 00014) 59 Grand Rue RIEDWIHR
Motif : Transformation d'une buanderie en cabinet de soin. Remplacement de carreaux de verre par une fenêtre de 2 mètres de largeur sur 1 mètre de hauteur, avec verre occultant. Remplacement d'une porte en bois par une porte vitrée
Zone urbanisée du RNU
Avis favorable

CERTIFICATS D'URBANISME

- Cua 068 143 26 00001 pour Me Nathalie GEISMAR WISS pour le 1 rue du Sénateur Ritzenthaler HOLTZWIHR (Section 29 parcelles 104/1 et 107/6)
- Cua 068 143 26 00002 pour Me Joanne ALBRECHT pour le 11 rue de la Haute Marne HOLTZWIHR (Section 40 parcelle 381/45)
- Cua 068 143 26 00003 pour Me Laurent GREDEY pour le 19 rue Principale HOLTZWIHR

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire ne donne pas suite aux droits de préemption suivants à :

- Me Joanne ALBRECHT pour le 11 rue de la Haute Marne HOLTZWIHR
- Me Laurent GREDEY pour le 19 rue Principale HOLTZWIHR

3. Approbation de l'état du personnel

Considérant que les pratiques passées portant sur la création de postes se référaient uniquement aux grades, sans définir ni préciser les missions attachées à un emploi créé et que ces pratiques ne

répondent pas totalement aux exigences légales, qui imposent aux collectivités territoriales de préciser la liste des emplois créés et d'en définir le contenu.

Considérant que la notion d'emploi renvoie aux fonctions et aux missions confiées à un agent public, tandis que le grade se définit comme le titre qui confère à son titulaire vocation à occuper l'un des emplois qui lui correspondent. En effet, le grade est distinct de l'emploi.

Considérant que l'adoption de cet état du personnel permettra également de faciliter et de simplifier la gestion du personnel, notamment lors des embauches ou des avancements de grade et de rendre plus lisible l'organisation interne de la collectivité territoriale.

Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette situation en adoptant le présent état du personnel (= tableau des effectifs/des emplois).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Dit que la présente régularisation n'emporte pas recrutement de personnel supplémentaire et n'a aucune incidence sur le personnel actuellement en place.

Adopte l'état du personnel ci-dessous.

Dit que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent l'adoption de l'état du personnel.

Décide que les emplois permanents peuvent également être pourvus par un agent contractuel territorial de droit public, sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, compte tenu du fait que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la législation. Les emplois permanents occupés par des agents contractuels territoriaux de droit public seront rémunérés par référence à un échelon du grade retenu par l'autorité territoriale, sous réserve du respect des grades associés à l'emploi permanent à pourvoir.

Dit que les fonctions et les missions exercées sont définies dans la fiche de poste de chaque emploi permanent.

Service administratif

Emplois	Grades	Durée hebdomadaire de service	Nombres d'emplois
Secrétaire Général	Attaché territorial principal Attaché territorial Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur territorial Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{èmes}	1
Chargé de gestion administrative (accueil état civil - élections - cimetière - urbanisme - comptabilité - secrétariat)	Secrétaire de mairie	17.50/35 ^{èmes}	0

Assistant administratif (accueil - état civil - cimetière - élections et secrétariat)	Rédacteur territorial Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif territorial	35/35 ^{èmes}	1
Assistant administratif (accueil - communication - urbanisme et secrétariat)	Rédacteur territorial Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif territorial	35/35 ^{èmes}	1

Service technique

Emplois	Grades	Durée hebdomadaire de service	Nombres d'emplois
Responsable du service technique	Agent de maîtrise territorial Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial	35/35 ^{èmes}	1
Agent technique polyvalent	Agent de maîtrise territorial Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial	35/35 ^{èmes}	2
Agent technique polyvalent	Agent de maîtrise territorial Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial	15/35 ^{èmes}	1

4. Ouverture des crédits budgétaires

Suite aux explications de M. le Maire, cette délibération annule et remplace celle du Conseil Municipal du 11 décembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en

recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = 1 140 190,87 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 285 047,72 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Article	Affectation	Montant €
20	202	Frais d'étude	10 000.00
21			119 000.00
	212	Agencement et aménagement de terrain (aire de jeux)	22 000.00
	2131	Bâtiments publics (Salle polyvalente, école, ...)	50 000.00
	21538	Travaux éclairage public - enfouissement	5 000.00
	2111	Acquisition terrain	30 000.00
	2156	Matériel et équipement pompiers	2 000.00
	2157	Matériel et outillage technique (perceuse, broyeur, ...)	5 000.00
	2183	Matériel informatique (achat écran, ...)	3 000.00
	2184	Mobilier (armoires école, ...)	2 000.00
23	231	Travaux en cours (Entrée sud Riedwahr, ...)	156 000.00
TOTAL			285 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

- Compte rendu de la réunion du 22/01/2026 à Niederhergheim

Cette réunion concernait les 2^{ème} et 3^{ème} section (Mulhouse-Meyenheim-Illhaeusern)

Pour mémoire les travaux liés aux cours d'eau sont classés en deux natures :

- 1) Ceux de restauration de cours d'eau et protection contre les inondations sont inscrits dans le cadre de la GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations – et sont financés par les Com. de communes et Com. d'agglomération.
- 2) Les autres, renaturation et passes à poissons, reçoivent une aide de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, de la Région Grand Est et de la CeA.

Cette réunion a fait le bilan des travaux réalisés en 2025 et à réaliser en 2026. Elle a été précédée par la visite sur le site d'un chantier : entre Nieder-et Oberhergheim sur environ 2km s'étaient formés des atterrissements, c'est à dire des dépôts de sédiments dans le lit majeur, donc sur les francs-bords. Ces dépôts réduisent la capacité de transit des eaux lors des crues. 10 000 m³ ont été décapés et évacués.

Près de chez nous la digue protégeant le camping de Horbourg-Wihr sera reprise ; le bas de digue coté protégé est souvent accaparé par les propriétaires riverains, ce qui a nécessité un nouvel arpentage. Des travaux sur les écoulements près du Canoë Club permettent à ce dernier de mieux pratiquer ce sport. Le port de Colmar aura droit à une protection renforcée suite à la session des digues de l'Etat à la collectivité. Ces travaux demandent cependant des études techniques fines. Chez nous, à Holtzwihr, la zone déboisée a été replantée et la prairie réensemencée. A Illhaeusern on a amélioré le système de manœuvre du vannage de l'Orch.

Les visites techniques de digues conduisent souvent à des interventions pour réparer les dégâts causés par les blaireaux. Des interventions assez lourdes car souvent il faut jusqu'à rompre la digue pour accéder aux galeries, les remplir de matériaux répulsifs et refaire la digue. Tout en sachant que le blaireau cherchera à refaire son gîte plus loin. Cet animal fouisseur, trapu et puissant, est capable de déplacer jusqu'à 40 tonnes de terre pour creuser de nombreuses galeries et créer entre 40 et 80 entrées. Cet excellent terrassier choisit toujours un endroit non inondable, loin des lieux de passage, où les vers de terre pullulent et où le sol est bien drainé. De plus, il jette généralement son dévolu sur les sols meubles car la création des galeries lui demande moins d'efforts. Les blaireaux cohabitent volontiers avec les chats forestiers, les lapins et même avec les putois. Etant donné les grandes capacités du blaireau à creuser et à aménager des galeries jusqu'à 5 m de profondeur, l'espèce est considérée comme une espèce-ingénieur. Cela signifie que par son activité et même uniquement par sa présence, le blaireau est capable de modifier significativement son environnement.

Encore près de chez nous, une zone humide est en cours d'aménagement près de feu le Pont des Américains. Des travaux sont prévus sur la digue près du restaurant du Ladhof et à Illhaeusern pour le confortement d'une digue coté protégé, en accord avec les agriculteurs, car coté rivière il y a une espèce protégée (mulette épaisse). Dans le village d'Illhaeusern une rehausse de mur est programmée, et un renforcement de digue à Sundhoffen.

Quelques chiffres : le montant des travaux sur les deux sections en 2026 se monte à 630 000 € (dont 610 000 € GEMAPI) et là-dedans 60 000€ pour le camping de Horbourg et 500 000 € pour études et travaux de protection du port de Colmar

Et sur tout le linéaire : coupes, fauchage, entretien des passes à poissons, protection des berges, gestion des bassins du Sivom de Mulhouse : 633 000 € dont 383 000 € GEMAPI.

La prochaine réunion aura lieu à Baldersheim le 9 mars.

- **Compte rendu comité syndical de la Brigade Verte du 17 février 2026**

Après l'approbation du procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2025, il a été procédé à l'approbation du compte financier 2025 avec un excédent de fonctionnement de 4 627.24 € (alors qu'en 2024, il était déficitaire de 64 479 €). La section investissement présente un excédent de 22 401.49 €.

L'excédent de fonctionnement est dû à la hausse des contributions communales et intercommunales revalorisées en 2025 avec 0.10 € /habitant et par/hectare.

Compte tenu des résultats reportés des années précédentes, le compte financier affiche un résultat de 63 226.74 € en fonctionnement et 195 943.42 € en investissement, sommes qui seront affectées au budget primitif 2026.

Le dispositif des BV dessert actuellement 389 communes et repose sur un effectif de 92 agents.

Les charges du personnel représentent 80 % des dépenses de fonctionnement.

Afin de sécuriser durablement les compétences et les effectifs, le bureau a engagé un processus de pérennisation des assistants gardes champêtres (sous contrat) en procédant à leur nomination dès lors qu'ils sont lauréats du concours et en les incitant aux formations et habilitations.

Ainsi de septembre 2025 à avril 2026, il est prévu de pérenniser 9 assistants-gardes champêtres ce qui a une incidence sur le poste « dépenses du personnel ».

La flotte de cavalier est actuellement de 12 avec en prévision pour fin 2026, un départ à la retraite - un renfort d'un cavalier est prévu

Financement 2026 :

La contribution de la CEA pour l'année 2026 s'élèvera à 1 810 000.00 €.

Il est proposé d'appliquer une nouvelle revalorisation des contributions communales de 0.10 € par habitant et par hectare ce qui représente 96 678.62 de recette supplémentaire.

En investissement, il est prévu de poursuivre le renouvellement de certains véhicules Dacia ainsi que le renouvellement des uniformes et du serveur informatique...

La BV étant éligible pour 2026 au FONDS INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD), ceci permettra de contribuer au financement des caméras-piétons et des gilets pare-balles.

Le budget démoustication 2026 est évalué à 110 000,00 € et est réparti avec 50 % pour la CEA et 50 % pour les communes concernées - Aucune commune n'est concernée au niveau de notre secteur.

Nomination du personnel, mutation, départ, formation : liste importante (*faut-il laisser cette ligne ?*)

Il est également proposé la reconduction de la surveillance du Marché de Noël de Colmar qui a été facturée à l'Office du tourisme pour l'année 2025 avec 17 800 € (560 h réalisées et réglées en heures supplémentaires).

Reconduction de la convention avec l'aéroport de Colmar (gestion des cadavres d'animaux, gestion des animaux errants, renfort en effarouchement, pose de pièges...) avec une contribution annuelle de 1 000.00 € (opérations ponctuelles).

Budget primitif 2026 : il a été approuvé : 6 060 064,00 € dont 5 550 209.91 € en fonctionnement et 509 854.12 € en investissement.

Un protocole a été signé ces derniers jours avec le Préfet du Haut Rhin permettant aux agents de la Brigade Verte l'abattage du gibier blessé.

Cette mesure entraîne l'acquisition d'armes longues ainsi que l'aménagement des lieux de stockage de celles-ci (armoires fortes). Ces investissements sont prévus au budget 2026.

6. Divers

- Recensement de la population 2026

M. le Maire remercie les trois agents recenseurs et la Secrétaire Générale pour le travail accompli. La dernière semaine n'a pas été simple. Merci également aux quelques élus pour leur soutien sur le terrain.

Il ressort du dernier recensement que le nombre de logements vacants (4,8 %) est en diminution, que la population présente un vieillissement marqué et que les départs sont principalement liés aux jeunes quittant la commune pour poursuivre leurs études, entre autres motifs. Il apparaît également qu'un certain nombre de logements de grande taille sont occupés par une seule personne.

Le nombre de logements d'habitation est en augmentation, notamment en raison de la création des deux derniers lotissements.

- Taille et broyage

Le 5 mars se déroulera l'opération de taille de printemps pour l'entretien des fruitiers, des haies et des arbustes le long de la route de Wihr-en-Plaine, rue de la Maison Rouge ainsi que sur l'aire de jeux de Riedwihr et autres lieux. Un appel à bénévoles est lancé auprès des élus et des aidants habituels. Un repas sera offert aux participants.

Cette intervention a été programmée en semaine afin qu'elle puisse être réalisée sur le temps de travail des agents communaux intégrés à l'équipe.

Par ailleurs, une nouvelle opération de broyage à destination de toute la population aura lieu le samedi 7 mars. Les usagers sont invités à se rendre avec leurs branchages :

- à Holtzwihr sur le parking du stade de football le matin
- à Riedwihr au terrain de loisirs l'après-midi.

Les habitants pourront également récupérer du broyat pour leur usage personnel.

- Nettoyage RD4

Deux journées de nettoyage ont été organisées sur la RD4 afin de remettre en état ses abords, ceux-ci étant particulièrement encrassés (présentation en photo avant/après). Malgré des conditions météorologiques défavorables lors des deux interventions, les bénévoles ont poursuivi le nettoyage sous la pluie afin de mener l'opération à bien.

Les interventions ont permis :

- de nettoyer la piste cyclable,
- de dégager les rigoles et les avaloirs,
- de remettre en état les trottoirs.

Il reste un petit tronçon à traiter : cette dernière étape est programmée **le mercredi 23 février**. Un appel est lancé aux bénévoles souhaitant rejoindre l'équipe pour finaliser ce chantier.

Le Maire adresse un **grand merci** aux volontaires présents lors des deux premières journées. Leur efficacité et leur engagement ont permis d'avancer considérablement les travaux de nettoyage et d'embellissement de la RD4.

- **CMJ : mise en place de nichoirs**

L'installation des quatre nichoirs, initialement programmée le 19 février, a dû être reportée au 27 février en raison des conditions météorologiques défavorables.

Cette opération sera réalisée par les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), accompagnés de Christian BILLE, qui apportera toutes les explications nécessaires concernant la pose et l'intérêt écologique de ces nichoirs.

- **Comité de Jumelage**

Le Comité de Jumelage regroupant Bischwihr, Wickerschihr, Holtzwihr et Riedwihr avec la ville de Bahlingen dans le Kaiserstuhl (D) célébrera ses 30 ans en 2026. Dans cette perspective, une soirée festive sera organisée le 6 juin prochain à l'Espace Ried Brun, en présence de représentants de Bahlingen, qui se déplaceront en bus pour participer à l'événement.

La soirée proposera au Ried Brun : un spectacle avec scénettes et des chants interprétés par les élèves de CM1-CM2 de l'école primaire de Porte du Ried, des danses alsaciennes par la section théâtre du collège Alice Mosnier de Fortschwihr, puis un grand spectacle de comédie musicale « PINOCCHIO OPERA JAZZ » par la chorale de ce même collège, puis un repas suivi d'une soirée dansante dans la salle Marcel Meyer.

Afin de marquer durablement cet anniversaire, une stèle et un banc commémoratif seront installés dans chaque commune partenaire :

- à Holtzwihr, au carré potager partagé, rue de la Maison Rouge ;
- à Riedwihr, au bout du parking de l'école, en face de la salle des Marronniers.

Le samedi 16 mai, un parcours inaugural à vélo partira de Bischwihr pour rejoindre successivement les communes alsaciennes où seront implantées les stèles, avant de rejoindre la ville de Bahlingen pour l'inauguration de la 5^{ème} et dernière stèle.

- **Travaux : terrasse du périscolaire**

Comme évoqué lors du Conseil Municipal d'octobre 2025, l'installation d'une terrasse en bois de pin rouge du Nord, d'une surface de 38 m², au périscolaire, sera réalisée pendant les vacances scolaires de février. Le coût total de l'opération s'élève à 9988,37 € HT.

Pour rappel, la CAF a notifié en septembre 2025 l'octroi d'une subvention d'environ 6000 €.

La présence de deux tilleuls enracinés de part et d'autre de la zone d'implantation nécessitera d'adapter les travaux afin de préserver les arbres.

Après analyse de plusieurs devis, la société WOODIA a été retenue. Le devis le plus élevé atteignait 18000 € HT.

Mme Claire HAUMESSER s'interroge sur l'absence de recours à une entreprise locale, telle que la Menuiserie Fleith. La société WOODIA était la seule à proposer le type de bois retenu, et ce à un coût inférieur.

M. Quentin JAEGLI demande si les crédits nécessaires sont disponibles. Il est rappelé que ces travaux figuraient déjà au programme d'investissement 2025.

Concernant la pérennité du bois, aucun retour particulier n'a été signalé à ce jour. Il conviendra toutefois de sensibiliser les agents communaux ainsi que le personnel du périscolaire à l'importance d'un entretien régulier de la terrasse (balayage, nettoyage...).

- **Demande de subvention exceptionnelle**

Aujourd'hui, le Ciné-Club de Holtzwihr a pour vocation de proposer à la population la projection de films « classiques », accompagnés d'une présentation et suivis d'un temps d'échange. La programmation initiale, prévue d'octobre 2025 à avril 2026, comprenait cinq films. L'accès aux séances est réservé aux membres du Ciné-Club, moyennant une cotisation annuelle de 20 €.

Le Ciné-Club sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 233 €. Cette demande vise à financer une sixième séance, gratuite et ouverte à l'ensemble de la population, programmée le 12 juin 2026. Le film projeté sera *Certains l'aiment chaud*, avec Marilyn Monroe. Cette initiative contribuera à renforcer le lien social et à dynamiser la vie du village.

Toutefois, l'attribution de cette subvention ne pourra être examinée qu'après le vote du budget annuel, conformément aux règles en vigueur.

Il est rappelé que le Ciné-Club a pu installer, avec l'autorisation de la commune, un écran de 4 m × 3 m dans la salle polyvalente Saint-Martin de Holtzwihr.

M. Jean-Claude JAEGLI s'interroge sur le devenir de l'ancien écran.

Mme Maité VOGEL, Adjointe, précise qu'il est destiné à être installé dans la salle des fêtes de Riedwihr. Selon devis, le coût de la pose s'élèverait à 2 400 € par l'entreprise Michelsonne, mais il a été décidé de procéder à son installation en régie lors de la journée citoyenne. Un travail de réflexion reste nécessaire concernant son emplacement, en raison de contraintes techniques dans cette salle liées à l'emplacement du projecteur.

M. Quentin JAEGLI demande si la commune a subventionné l'acquisition du nouvel écran.

Il est précisé que la commune n'a pas participé au financement : l'écran a été subventionné par l'association grâce à des aides de la Région et de la CeA, pour un montant supérieur à 5 000 €. Il a été inauguré lors de la projection du vendredi 13 février, en présence de représentants de la Région, la CeA n'ayant pu être présente ce soir-là.

- **Aménagement de l'entrée sud de Riedwihr**

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal un bilan provisoire du marché « Aménagement de l'entrée sud de Riedwihr ». Pour rappel, le projet initial ne concernait qu'une partie de la rue de la Chapelle ; finalement, l'ensemble de la rue a été réhabilité, à la grande satisfaction des habitants des deux communes.

- Lot N°1 – VOIRIE : *dans l'attente de validation par la CeA et hors devis complémentaire pour la rue de la Chapelle ouest (24.003,22 €HT à la charge de Porte du Ried) :*
 - Travaux : 263.727,70 €HT (+ 15.749,70 €HT par rapport au marché)
 - Dont 41.438 €HT à la charge de la CeA (+ 5.742,50 €HT par rapport au marché)
 - Dont 12.159,80 €HT à la charge de Colmar Agglomération pour les tranchées d'infiltration (+ 7.006,80 €HT par rapport au chiffrage initial)
 - Révision provisoire des prix : - 1.192,08 €HT

- Lot N°2 : RESEAUX SECS :
 - Travaux : 98.428,00 €HT (- 1.830,00 €HT par rapport au marché)
 - Révision provisoire des prix : + 674,67 €HT

- **Maisons fleuries - Concours Départemental 2025**

La 66^e édition du concours des Maisons Fleuries s'est tenue le 8 décembre dernier à Colmar. Les candidatures ont été examinées au niveau départemental sous la co-présidence de Mme Émilie Helderle et de M. Vincent Debes.

Pour cette édition, 255 candidatures ont été enregistrées. Les jurys ont évalué non seulement la qualité du fleurissement, mais également la propreté, la mise en valeur du patrimoine, la biodiversité et l'utilisation de végétaux multifonctions. Le fleurissement demeure un marqueur fort de l'attractivité de l'Alsace et constitue un engagement essentiel pour valoriser nos villes, villages et habitations auprès des visiteurs.

La remise des prix des villes et villages fleuries et des maisons fleuries 2025 a eu lieu le 12 février 2026 à Marckolsheim.

Dans la 3^e catégorie (hôtels, restaurants, gîtes et prestataires en accueil touristique), Madame Christine MEYER, de Riedwihr - Porte du Ried, a obtenu le 3^e prix. La Municipalité félicite les récipiendaires pour ce prix, fruit de grands efforts d'embellissement

- **Acquisition de la Salle Polyvalente « Saint Martin » à Holtzwihr**

La signature de l'acte de vente, par laquelle la commune est devenue propriétaire, a eu lieu chez le Notaire le 29 janvier 2026 à 10h53. L'Association de gestion de la Salle Polyvalente Saint-Martin tiendra son assemblée générale ordinaire le 18 mars, suivie le même jour de l'assemblée générale extraordinaire.

M. Jean-Claude JAEGLI s'interroge sur le financement des fenêtres de la salle polyvalente de Holtzwihr. Mme Carine BAUMANN précise que c'est l'Association de gestion de la Salle Polyvalente Saint-Martin qui a financé le remplacement des fenêtres et des volets pour un montant de 5 668 € TTC, ainsi que plusieurs travaux complémentaires :

- ajout et ébrasement de la porte de la salle de chorale vers l'extérieur (2 962€ TTC),
- installation d'une marquise (65 € TTC),
- remplacement du four et de la plaque et fournitures pour four (4 993 € TTC),
- remplacement des luminaires par des LED (1 804€ TTC),
- Remplacement des fenêtres et des volets (5 668€ TTC),
- amélioration électrique (1 780€ TTC).

- **Agenda du mois de février**

Lundi 23 février à 19h	Commission Consultative Communale des Sapeurs-Pompiers Volontaires - CCCSPV	Local des Sapeurs-Pompiers
------------------------	---	----------------------------

Avant de clore la séance, M. le Maire a souhaité prendre la parole :

M. le Maire a souhaité revenir sur l'engagement de l'équipe municipale au cours des six dernières années. Malgré les obstacles rencontrés - notamment la crise sanitaire liée au COVID et la crise énergétique de 2022/2023 suite à la guerre en Ukraine - le programme annoncé a été respecté et plusieurs investissements nécessaires supplémentaires ont pu être réalisés.

Il adresse ses remerciements à l'ensemble de l'équipe pour son enthousiasme et son sérieux tout au long du mandat, ainsi qu'aux adjoints et à Thania, dont l'implication sur tous ces dossiers a été particulièrement

remarquable.

Il souligne également que la commune peut être fière de n'avoir procédé à aucune augmentation des taxes durant cette période, contrairement à d'autres collectivités et que la situation financière reste saine, ce qui permettra aux équipes de continuer à investir durablement durant le prochain mandat.

En conclusion, il souhaite « bon vent » à chacun, ainsi qu'à ceux qui s'engagent dans une nouvelle mandature, et affirme : **« Je suis confiant pour l'avenir de Porte du Ried ».**

À l'occasion de la fin du mandat, M. le Maire s'est vu offrir un cadeau par son équipe municipale ainsi que par l'ensemble du personnel communal.

La séance est levée à 20h53.

Le Maire,
Christian DURR

La secrétaire de séance,
Aurore DONZELOT